



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL56-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

56- ADHÉSION AU PÔLE ARTS VISUELS PAYS DE LA LOIRE

Créé en 2015 par et pour les professionnels, le Pôle arts visuels Pays de la Loire est une association qui fédère l'ensemble des acteurs de l'écosystème (structures, artistes, indépendants et salariés des structures) de sa région. Il déploie ses activités autour de chantiers structurants tels que l'observation, l'accompagnement individuel et collectif, la mise en place de groupes de travail transversaux, la coordination de parcours, l'information, la mutualisation et la diffusion de ressources en lien étroit avec les préoccupations des professionnels et des 12 collègues qui le composent.

Objectifs

- Constituer une ressource, soutenir et accompagner les professionnels
- Valoriser et développer les compétences des acteurs et actrices
- Favoriser durablement la place des arts visuels et la liberté de création en région Pays de la Loire

Missions

- Mettre en réseau les acteurs et actrices
- Fédérer les acteurs professionnels de la filière pour œuvrer à la structuration du secteur
- Valoriser les acteurs et actrices dans leurs compétences sans se substituer à eux et elles
- Soutenir le secteur pour favoriser son développement en région

- Améliorer et partager la connaissance de l'écosystème des arts visuels
- Initier un programme d'actions et coordonner les projets collectifs proposés par les adhérents et adhérentes

Actions

- Ateliers collectifs
- Journées professionnelles
- Collaborations
- Rendez-vous conseils individuels
- Coopérations interfilières : Co-construction de projets européens / Co-construction d'un dispositif d'accompagnement interfilières commun / Organisation de journées professionnelles transversales
- Observation : Le Pôle arts visuels Pays de la Loire réalise études et observations à l'échelle de la région afin de produire des données indispensables à une meilleure connaissance de l'écosystème des arts visuels, de la diversité des projets et des situations, tout en soulignant les enjeux qui traversent le secteur. La connaissance et l'analyse régionales du secteur des arts visuels sont incontournables et doivent favoriser une réflexion commune avec les décideurs publics pour œuvrer à une meilleure prise en compte des réalités des professionnels.

Afin de bénéficier de ce réseau, il est proposé d'adhérer à l'association Pôle Arts Visuels Pays de la Loire.

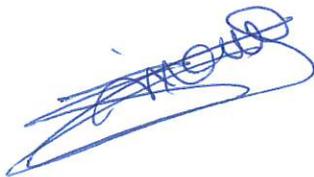
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission famille et cadre de vie du 8 juin 2023,
Vu le rapport de Stéphane RAYNAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'adhérer au Pôle Arts Visuels Pays de la Loire,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle fixée pour 2023 à 200 €
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget culture – compte 316-6281.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 03 JUL. 2023
Publié électroniquement le : 03 JUL. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

